Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 71

Artikel: Une réussite en Suède

Autor: A.S.F. / D.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271668

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La voix d'Emilie Gourd

(Suite de la page 1)

Hasard (ou plutôt à la déesse Certitude qui plume les pauvres naîfs), et non pas à une subvention municipale qui se trouverait dans la poche des contribuables.

Beaucoup de contribuables n'aiment pas à payer des taxes supplémentaires, c'est certain; mais beaucoup d'entre eux sont, Dieu merci, assez propres moralement pour se révolter

contre cette méthode immorale de se procurer des fonds et assez avisés pour comprendre que, des joins et assez avises pour comprenire que, lorsqu'une dotation princière de la Fondation Rockfeller encourage à Genève les bautes étu-des scientifiques et les recherches savantes, c'est ruiner de gaîté de cœur toute l'orienta-tion donnée à notre ville que d'y installer un visce.

Emilie Gourd (Mouvement féministe - 30 janvier 1930)

L'ONU après la SDN, quérira-t-elle une fois, cette plaie de l'humanité?

Esclavage

Il semble que c'est un anachronisme de traiter cette question, à Paris, en plein XXe siècle. Eh! bien non. L'esclavage, cette chose monstrueuse que nombre d'entre nous croyaient naïvement avoir complètement disparu depuis que Mme Beecher-Stowe écrivit « La Case de l'Oncle Tom», aviete anorce et nas seulement chez les neurlades ment avoir complètement disparu depuis que Mme Beecher-Stowe écrivit « La Case de l'Oncle Tom », existe encore, et pas seulement chez les peuplades barbarse et lointaines. Car nous avons appris des choses abominables. De la bouche de Maria Verone, sur la situation des femmes kabyles de l'Afrique du Nord, de celles qui sont vendues, enfants, à leur futur mari, lequel a le droit de faire d'elles ce qui lui plait, « sauf un cadevre », de celles qui peuvent être chassées de leur foyer, répudiées, séparées des enfants qu'elles ont mis au monde, sur un simple caprice, par une simple déclaration de leur mari. Et de la bouche surtout de M. Marcel Griaule, chef d'une expédition scientifique en Abyssinie, qui évalue dans certaines villes, la proportion des esclaves au quart de la population totale — sur 4 personnes, l'une appartient à un autre — mais qui encore a fait les expériences les plus concluantes : n'at-til pas pu, lui-même, au vu et au su de tout le monde, comme chose toute naturelle, acheter une femme et son enfant, en marchander le prix, et s'entendre dire qu'on lui ferait un rabais s'il laissait l'enfant? N'at-til pas eu des difficultés avec les indigènes parce que des esclaves s'étaient réfugiés chez lui? Et enfin, bien pire, mille fois pire encore, quand il a quitté ce pays, emmenant ces esclaves achetés ou

Et entiri, bien pire, mille fois pire encore, quand il a quitté ce pays, emmenant ces esclavers achetés ou réfugiés, pour leur apprendre la liberté, et qu'à la frontière, on s'est opposé à laisser sortir; son gouvernement, auquel il avait demandé appui par télégramme, ne lui a-t-il pas fait dire de laisser ces malheureux et de partir seul... pour ne pas avoir d'histoires l...

La SDN ne l'oublions pas, a créé une commission contre l'esclavage, dont pareils faits font ressortir de façon brûlante l'absolue nécessité. Nous

comptons que celle-ci sera nantie de pareilles abo-minations et que nos sociétés féminines internatio-nales veilleront à ce que de gros intérêts politiques et financiers n'étouffent pas plus longtemps chez certains gouvernements, jusqu'à la notion de leurs responsabilités humaines.

E. Gd Mouvement féministe 1934.

La pilule... qu'en aurait-elle pensé? Ces quelques lignes permettent de le pressentir

Si le féminisme se réclame d'une morale unique, c'est dans le sens élevé du mot et non pas, certes, pour réclamer le droit au liberti-

nage.

Mais est-ce par l'éducation sexuelle qu'on Mais est-ce par l'education sexuelle quo ne réformera les mœurs ? Il semble que les deux questions sont distinctes ; l'éducation sexuelle permettra à chaque individu de se conduire de telle manière qu'il évitera mieux les dangers dont il aura été dûment averti, mais... en aura-t-il plus de valeur morale?

C'est pour cela que nous préconisons non pas une instruction mais une éducation sexuel-le telle que la pratique Mme Golay-Oltramare dans ses leçons aux jeunes filles, leur inspirant le contrôle d'elles-mêmes, le respect de leur dignité de femmes, le sentiment de leurs responsabilités.

> Ed. Gd. (Mouvement féministe - 5 mai 1934)

Allô la ville, ici la campagne

Examens professionnels pour paysannes

Dans un article récent, «Femmes suisses» présentait l'apprentissage ménager rural par la plume de Mme Mange. Aujourd'hui, répondant à la demande de la rédactrice, nous exposerons brièvement la suite légale apportée, voilà quatre ans, au dit apprentissage. Ce sont les examens professionnels pour paysannes; ils aboutissent à l'obtention du titre de «Paysanne diplômée».
L'Union des paysannes suisses et l'Union des paysannes catholiques suisses ont longuement œuvré, en collaboration, à la mise au point du réglement des examens profession-

ment œuvré, en collaboration, à la mise au point du réglement des examens professionnels pour paysannes, réglement approuvé, le 15 décembre 1962, par le Département fédéral de l'économie publique.
En voici un extrait qui définit les conditions à remplir par toute aspirante au titre de paysanne diplômée.

» Sont admises les candidates

a) qui ont subi avec succèc l'examen de fin d'apprentissage ménager,

b) qul, après l'apprentissage ménager, ont tra-vaillé 5 ans au moins dans un ménage, dont un an au moins dans un ménage étranger et un an au plus dans un ménage non rural,

c) qui ont suivi un cours de dix-huit semaines au moins dans une école ménagère rurale ou école de paysannes ou qui peuvent justifier d'une forma-tion équivalente, »

Une commission centrale coordonne, entre autres, responsabilités et mandats, les activi-tés des cinq commissions d'examens de la tes aes cinq commissions à examens ae la Suisse, chacune placée à la tête d'un arrondis-sement. Le cinquième arrondissement com-prend la Suisse romande, soit les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et la partie de lan-gue française de Fribourg, Berne et Valais.

LES ÉPREUVES

LES ÉPREUVES

Les matières d'examens imposées par le réglement comprennent les « travaux écrits » (rédaction, correspondance, comptabilité) suivis, en théorie et en pratique, de la « cuisine et utilisation des produits», de la «cuisson du pain, des tresses et autres pâtes levées», des «travaux de maison», de la «lessive», du «repassage», du «jardinage», de l'«élevage de loulaille», de l'eflevage des porcs», des «travaux agricoles». Lectrices, comptez et vous ne découvrirez pas moins de 12 champs d'épreuves. La candidate qui a subi l'ensemble des ves. La candidate qui a subi l'ensemble des examens avec succès reçoit un diplôme attes-tant qu'elle est en mesure de diriger efficacement et d'une manière indépendante un ména-

COURS SPÉCIAUX POUR CANDIDATES PLUS AGÉES

POUR CANDIDATES PLUS AGEES

Certaines candidates n'ont pas eu la possibilité de fréquenter, autrefois, une école ménagère rurale ou une école de paysannes (lettre
c) des conditions à remplir). Aussi la Commission romande organise-t-elle à leur intention
des cours dans les domaines les plus importants des responsabilités de la paysanne d'autants des responsabilités de la paysanne d'au-jourd'hui. Cet enseignement remporte un suc-cès réjouissant. Au dire même des candidates, elles y trouvent non seulement les informa-tions techniques nécessaires, mais elles appré-cient les occasions d'établir des échanges entre compagnes de même profession, de partager le fruit de leur expérience, de découvrir l'ana-logie de leurs problèmes. Enfin, disent-elles, le fait de se pencher sur les questions relatives au rendement de l'exploitation (économie rurale, droit successoral, etc.) les rapproche de rurale, droit successoral, etc.) les rapproche de leurs maris puisque leur effort les met en meleurs maris puisque leur effort les met en mesure de partager plus efficacement les responsabilités de l'exploitant, de collaborer, à leur manière, à la recherche des solutions requises par les problèmes agricoles. Il faut encore noter que la fréquentation des cours organisés par la Commission romande ne peut fournir l'équivalence d'un certificat d'école ménagère rurale que si les candidates sont âgées de trente-cinq ans au moins. Les faits prouvent abondamment que tout enseignement fonctionnel transmis à des adultes riches d'expérience produit d'heureux résultats.

CINOUANTE PAYSANNES DIPLOMÉES

Dans l'arrondissement romand, les examens Dans l'arrondissement romand, les examens professionnels pour paysannes ont débuté en 1964, se répétant chaque année à l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Vernet. En application du réglement, ils durent trois jours consécutifs. Passer plus de vingt examens (théoriques et pratiques) en un délai si court représente, à l'âge adulte, plus ou moins loin de l'école, une manière de performance. Aussi est-ce à l'honneur des paysannes que nous annonçons ici la réussite des dits examens par des centaines de candidates en Suisse alémanides centaines de candidates en Suisse alémani-que auxquelles se joignent, à ce jour, cinquante Romandes.

L'obtention du titre de paysanne diplômée confère le droit de former, selon les dispositions légales, des apprenties ménagères rurales. Les difficultés dues à la rareté de la maintenant partiellement d'œuvre féminine trouvent ainsi, partiellement d'auvre feminine trouvent ainsi, partiellement du moins, une solution. Outre ce précieux apport à l'éducation de notre jeunesse, le titre de paysanne diplômée valorise la profession et la place à son juste niveau. Enfin, fait important bien que cité le dernier, le terme des examens n'entraîne nullement la fin des amitiés nouées au travail en commun puis forgées de la colidarité des énveuses. Bien que con des la contra la c dans la solidarité des épreuves. Bien au con-traire, à peine les premiers examens profes-sionnels terminés, nos diplômées créaient une amicale vivante qui évolue avec bonheur vers la forme d'une association dûment reconnue.

A. SALINA.

Une réussite en Suède

Convaincus qu'un nombre important de femmes n'exerçant pas ou plus de profession pourrait être gagnées à la vie économique et combler les besoins suédois en main-d'œuvre, le Comité national suédois du marché du travail et divers employeurs procèdent à des études et à des expériences fort intéressantes concernant le problème de la main-d'œuvre concernant le problème de la main-d'œuvre féminine. Ce problème revêt une importance primordiale en Suède du fait que l'apport de main-d'œuvre étrangère y est faible; il était en 1965 de 150 000 personnes non compris les Danois, Finlandais et Norvégiens, au nombre de 95 000. Cet effectif étranger est minime si l'on songe que l'effectif total de la population active en Suède s'élevait en 1964 à 3 800 000 personnes. (En Suisse, 2 500 000 personnes actives exerçaient une profession en 1960.) en 1960.)

Mesures pour augmenter le nombre des travailleuse

Les efforts accomplis par la Suède pour encourager les femmes à exercer une profes-sion remontent à dix ou quinze ans. Alors qu'en Suisse, l'effectif de main-d'œuvre féminine n'a guère varié depuis 1941 et même depuis 1920, et atteint 30 % de la main-d'œuvre active totale travaillant en Suisse en 1960, oet effectif était en Suède de $16\,\%$ 0 seulement en 1950 et a passé à $26\,\%$ 0 en 1960. La progression se poursuit en Suède.

Pour intégrer un nombre croissant de fem-

Pour intégrer un nombre croissant de femmes à la vie professionnelle, la Suède leur offre, — et c'est là à notre avis la clé du succès — la possibilité de progresser, de se perfectionner ou de réapprendre, en vue de dermettre même à celles qui exercent une profession à temps partiel de prendre des responsabilités dans un bureau ou de devenir des ouvrières de fabrique spécialisées.

C'est ainsi qu'une très importante entreprise d'équipements électriques de Suède a organisé des cours de perfectionnement pour des ouvrières occupées à temps partiel. Après avoir suivi par dizaines ces cours avec succès, ces ouvrières ont été promues au rang d'ouvrières spécialisées. Crâce à une rotation bien conque, par des équipes de deux ouvrières spécialisées, et grâce à l'esprit de solidarité exigé et obtenu de la part des ouvrières spécialisées à temps partiel, la dite entreprise assure qu'elle n'a pas à se plaindre d'une discontinuité dans la termil aprisi describités desse la termil partie describités desse la termil partie desse parties desse des la termil de la termil entre prise assure qu'elle n'a pas à se plaindre d'une discontinuité desse la termil partie desse plaindre des la termil partie desse plaindre d'une discontinuité desse la termil partie desse plaindre des la termil partie desse plaindre d'une discontinuité desse la termil partie des parties des la termil parties des la termil partie des parties des la sure qu'elle n'a pas à se plaindre d'une dis-continuité dans le travail ainsi accompli. Même l'absentéisme souvent invoqué en Suisse n'entrave pas, selon l'expérience faite en Suède, la bonne marche du travail spécialisé confié à des femmes occupées à temps partiel. Au cas où l'une des ouvrières formant l'équi-Au cas ou rune des ouvrieres formant requi-pe est empêchée de se rendre à son travail, elle se met en rapport avec sa coéquipière qui accepte immédiatement de la remplacer, à charge de revanche. L'entraide entre coéqui-pières fonctionne à l'entière satisfaction de l'entraprise pières tone l'entreprise.

Succès du recyclage

Dans le but de stimuler l'intérêt des fem-Dans le but de stimuler l'intérêt des fem-mes et surtout des femmes mariées pour un large éventail de professions, la Suède leur offre la possibilité de participer, à des con-ditions favorables, à des cours de recyclage les préparant à exercer une profession dans le domaine technique, administratif ou social. Seize mille femmes ont suivi des cours de recyclage ou de perfectionnement en Suède en 1964. Ce chiffre est éloquent.

A.S.F./D.B.

Une intéressante mise au point

Les dentifrices et le fluor

Des articles titrés « Ce que nous apprend le test des dentifrices » ou « les dentifrices les plus coûteux ne sont pas forcément les meil-leurs » ont paru dernièrement dans la presse quotidienne suisse; ils informaient le consom-mateur des résultats d'un test de la Fondation suisse pour la protection du consommateur sur différents dentifrices. Selon les résultats de ce disperents dentifrices. Selon les resultats de ce test, les exigences habituellement requises pour un dentifrice se trouvent satisfaites en ce qui concerne la qualité. Ce qui, par contre, est fort variable, éest le prix de ces 13 dentifrices, un fait qui ne manquera pas d'intéresser le con-

sommateur.

Jusqu'ici, le rôle d'un dentifrice était d'éliminer les restes de nourritures des interstices
des dents et de rafraîchir l'haleine; les poudres employées par les Romains donnaient
déjà de tels effets. Les connaissances nouvellement acquises ont démontré que les dentifrices additionnés de fluor peuvent, en outre,
endiguer la carie dentaire. Parmi les dentifrices au fluor, nombreux sont ceux dont l'effet
est pratiquement nul. Parmi la production
suisse, seuls trois dentifrices expérimentés sur
des écoliers ont été positifs à cet égard. Pour
tant, ces trois dentifrices n'ont pas été examinés par la Fondation suisse pour la protection
du consommateur.

Les différences entre les prix des dentifrices

Les différences entre les prix des dentifrices ont été d'autant mieux mises en évidence. Ces différences d'ailleurs ne sont nullement proportionnelle aux dépenses causées par la recherche scientifique effectuée par les fabricants; le rapport de la fondation pour la protection du consommateur ne mentionne en aucun cas l'action protectrice contre la carie des dentifrices examinés. A ce point de vue là pourtant, le prix d'un dentifrice ne devrait pas être d'une importance capitale. N'importe quelle mère de famille préférera sans doute débourser quelques centimes de plus pour un dentifrice au fluor et être assurée que ses enfants ne souffriront pas de carie. Ceci prouve que les parents d'aujourd'hui sont conscients de leur responsabilité en ce qui concerne la santé de leurs enfants. Les différences entre les prix des dentifrices la santé de leurs enfants.

POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CARIE

La Commission d'Information de la Société La Commission à information de la Societe Suisse d'Odonto-Stomacologie tient cependant à préciser qu'il existe une méthode encore moins coûteuse que les dentifrices au fluor pour enrayer la carie dentaire: la fluoration de l'eau potable. Cette méthode permet de réduire le nombre des affections dentaires dues à la carie de la moitié. En outre, elle permet aux enfants dont les parents ne peuvent ou ne veulent faire une dépense supplémentaire pour un dentifrice au fluor de profiter de ses

avantages.

De nombreuses sociétés de médecine den-taires ont confirmé à plusieurs reprises que l'addition de fluor à l'eau potable était inof-fensive. Cette méthode se répand de plus en plus dans le monde entier. Les affirmations négatives propagées par les adversaires du fluor depuis plus de 20 ans se sont révélées fausses. La recherche scientifique a prouvé sans aucune faille que le fluor, additionné à la dose convenable à l'eau potable, ne pou-vait être nocif.

Le coût annuel par habitant: moins d'un

vait être nocif.

Le coût annuel par habitant: moins d'un franc; d'uninution équivalente des frais de dentiste: 30 francs. Moralité: il n'y a plus de temps à perdre. Dans l'intérêt de la jeune génération, et partout où les difficultés techniques sont surmontables, il faut que la fluoruration de l'eau potable s'impose. Combattre cette mesure équivaut à envisager placidemet l'aggravation de la santé dentaire de centaines de milliers d'enfants.



LYDIA DAÏNOW

Place de la Fusterie 4

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein*-* Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève